



Conduite sans permis durant un annulation

Par **NX MEMBRE**, le **07/03/2008 à 14:16**

Bonjour a tous!
Un ami va passer au tribunal très prochainement pour conduite sans permis donc sans assurance. il a eu un accident seul sur une route de campagne. Or il a déjà été condamné car il avait renversé un individu. celui ci a eu des blessures légères. Mais il a également eu des suspensions de permis et annulation de permis (il a eu son accident durant son annulation de permis). je voudrais donc savoir ce qu'il risque à son prochain jugement. sachant qu'il n'a jamais eu de prison avec sursis; est ce qu'il y a des risques qu'il écope de prison ferme?
Merci beaucoup d'avoir pris le temps de répondre à mes questions. je vous en serait très reconnaissante.
Merci. bonne journée

Par **citoyenalpha**, le **08/03/2008 à 01:56**

Bonjour,
Votre ami risque jusqu'à 18750 euros d'amende + interdiction de conduire un véhicule pendant 5a + 1an de prison
Ceci est bien sûr le maximum.
Au vu des circonstances mais tout dépend de sa défense il devrait écopier d'un sursis avec mise à l'épreuve. Bien évidemment tout dépend de ses antécédents et de son attitude face au tribunal.
Restant à votre disposition

Par **NX MEMBRE**, le **08/03/2008 à 17:44**

Merci beaucoup de m'avoir répondu c'est très gentil de votre part. Cela me rassure je sais désormais à quoi s'attendre car je vous ai dit tous ses antécédents. Pourrais-je vous poser une autre question? j'aurais voulu savoir à quoi correspond une mise à l'épreuve? encore merci!

Par **citoyenalpha**, le **08/03/2008 à 18:15**

Bonjour,
Le bénéficiaire du sursis avec mise à l'épreuve consiste en ce que le condamné est soumis pendant un délai à certaines obligations et interdiction. Ce sursis est régi par l'art. 132-40 du Code pénal.
Exemple : interdiction de conduire un véhicule terrestre
stage de sensibilisation ...
Restant à votre disposition

Par **NX MEMBRE**, le **08/03/2008 à 19:09**

ok merci pour tout!
bonne continuation a vous.
encore merci!

Par **citoyenalpha**, le **09/03/2008 à 13:55**

Avec plaisir
Bonne continuation